



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021
Version: 3.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

886519: EPOXYD-KLEBER 5 MIN. 25 ML Komponente B

890578: EPOXYD-KLEBER 5 MIN. 50 G Komponente B

1347647: TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 5 2X50G Komponente B

1347649: TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 5 2X100G Komponente B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Durcisseur pour colle bicomposant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 239-044-2 CAS 14970-87-7	2,2'-[1,2-Éthanediylobis(oxy)]bis(éthanethiol)	< 10 %	Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H332. Aquatic Chronic 2; H411.
N°CE 204-658-1 CAS 123-86-4	Acétate de n-butyle	< 10 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. (EUH066).
REACH 01-2119970376-29-xxxx N°CE 234-148-4 CAS 10563-29-8	N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	< 5 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1A; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1B; H317.
REACH 01-2120785093-51-xxxx N°CE 203-183-7 CAS 104-19-8	N,N,4-Triméthylpipérazine-1-éthylamine	< 2,5 %	Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 4; H312. Skin Corr. 1A; H314. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 3; H412.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Coucher la personne et la tenir au chaud et au calme. Appeler un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 3 de 11

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Etendre ensuite de la crème sur la peau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.
Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.
En cas d'infiltration dans la canalisation, les cours d'eau ou le sol, informer les autorités compétentes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 4 de 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Refermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
123-86-4	Acétate de n-butyle	Europe: IOELV: STEL	723 mg/m ³ ; 150 ppm
		Europe: IOELV: TWA	241 mg/m ³ ; 50 ppm
		Suisse: VLE	720 mg/m ³ ; 150 ppm
		Suisse: VME	240 mg/m ³ ; 50 ppm



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 5 de 11

DNEL/DMEL: Indication sur N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:
DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, systémique: 3,7 mg/m³
DNEL ouvriers, à court terme, par inhalation, systémique: 7,5 mg/m³
DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, local: 3,7 mg/m³
DNEL ouvriers, à court terme, par inhalation, local: 7,5 mg/m³
DNEL ouvriers, à long terme, dermique, systémique: 0,67 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, à long terme, par inhalation, systémique: 0,65 mg/m³
DNEL consommateurs, à long terme, par inhalation, local: 0,65 mg/m³
DNEL consommateurs, à long terme, par voie orale, systémique: 0,2 mg/kg bw/d
Indication sur N,N,4-Triméthylpipérazine-1-éthylamine:
DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, systémique: 0,59 mg/m³
DNEL ouvriers, à long terme, dermique, systémique: 0,167 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:
PNEC eau (eau de mer): 0,92 µg/L
PNEC eau (eau douce / libération périodique): 92 µg/L
PNEC sédiment (eau douce): 33,6 µg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 3,36 µg/kg
PNEC terre: 1,32 µg/kg w
PNEC station d'épuration: 18,1 mg/L
Indication sur N,N,4-Triméthylpipérazine-1-éthylamine:
PNEC eau (eau douce): 29 µg/L
PNEC eau (eau de mer): 2,9 µg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,118 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer): 0,012 mg/kg
PNEC terre: 6,6 µg/kg w
PNEC station d'épuration: 100 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une aération suffisante.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Recommandation: Utiliser un filtre combiné A-P conforme EN 14387

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants:

Caoutchouc butyle - Période de latence: > 8 h

Caoutchouc nitrile, Néoprène - Période de latence: 10 - 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page:

6 de 11

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	légèrement
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	110 °C (c.c.)
Température de décomposition:	> 200 °C
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	à 25 °C: 15 - 35 mPa*s
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	à 25 °C: (N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine, pH: 11,6) -0,56 log P(o/w) (OCDE 107) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,16 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 7 de 11

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: > 200 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 2.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): ATE > 20 mg/L/4h (vapeurs).

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): Faiblement irritant (OECD 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): Non irritant (OECD 405).

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021
Version: 3.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 8 de 11

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur 2,2'-[1,2-Éthanediy]bis(oxy)]bis(éthanethiol):
Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: 5,7 mg/L/96 h (OECD 203)
Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,76 mg/L/48 h (OECD 202)
Toxicité pour les algues: CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 3,11 mg/L/72 h (OECD 201)

Indication sur N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:
Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: > 100 mg/L/96 h (OCDE 203)
Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 9,2 mg/L/48 h (OCDE 202)
Toxicité pour les algues: ErC50 Selenastrum capricornutum: 21 mg/L/72 h (OCDE 201)
Toxicité bactérielle: CE50 Pseudomonas putida: 181 mg/L/16 h (DIN 38 412 Part 8)

Indication sur Acétate de n-butyle:
Toxicité pour le poisson: CE50 Menidia beryllina: 185 mg/L/96 h
Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 205 mg/L/24 h
Toxicité pour les algues: CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 674,7 mg/L/72 h
Toxicité bactérielle: CI50: 1.200 mg/L/24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité:

Indication sur 2,2'-[1,2-Éthanediy]bis(oxy)]bis(éthanethiol):
< 10 %/ 28d (OECD 301A), n'est pas facilement biodégradable.

Indication sur N'-(3-Aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:
100 %/ 28d (OECD 301A), facilement biodégradable.

Indication sur: N,N,4-Triméthylpipérazine-1-éthylamine:
0 %/ 28d (OECD 301B), n'est pas facilement biodégradable.

Indication sur Acétate de n-butyle:
98 %/ 28d, facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):
Indication sur Acétate de n-butyle:
Facteur de bioconcentration (FBC): 4 - 14.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page:

9 de 11

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 11* = Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN:

ID 9006

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN:

ID 9006,

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN:

Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:

-

Transport autorisé:

T

Équipement nécessaire:

PP

Seulement dangereux pour le transport en bateau-citerne.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021
Version: 3.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 10 de 11

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9.11.2021

Version: 3.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 29.9.2022

TOOLCRAFT Epoxy transparent 5 Min. Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 5 Komponente B

Page: 11 de 11

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CI50: Concentration inhibitrice 50%
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
FBC: Facteur de bioconcentration
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Classification, étiquette

Modification dans la section 3: Composition / Informations sur les composants

Mise à jour d'ordre général

Créée:

24.8.2020

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.